Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Admission en non-valeur
-
Exercice 2026

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le six octobre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE (présent à 19 h 36, à partir du point n° 3), Mme Vannina ETTORI, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
M. Jean Paul REGEASSE donne pouvoir à Jean TUPKOVIC jusqu'à 19 h 36, pour les points n° 1 et n° 2
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
Mme Marie-Pierre DESPRES donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT

Absent excusé :
M. Serge LUGUET

Secrétaire de séance : Mme Camille BONADONA

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112073H1-DE

Publication le 15/10/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
DELIBERATION N° 2026/10/105

OBJET : **Admission en non-valeur - Exercice 2026**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'état transmis par le Receveur municipal proposant au Conseil municipal d'admettre en non-valeur des produits qui, après épuisement des procédures de recouvrement tant par la Commune que par lui-même, n'ont pu être récupérés ;

VU les titres concernant, entre autres, des produits de services municipaux (prestations périscolaires, urbanisme, voirie…) pour un total de 11 850,40 € soit :

- ✓ 855,00 € euros se rapportant aux exercices 2022 à 2025 :

Admissions en non-valeur :

Objet	2026				Total
	2022	2023	2024	2025	
DRH			9,90		9,90 €
Urbanisme			28,00		28,00 €
Périscolaire	45,38	91,96	262,03	417,73	817,10 €
Total	45,38 €	91,96 €	299,93 €	417,73 €	**855,00 €**

- ✓ 10 995,40 € se rapportant à l'exercice 2024 :

Admissions en non-valeur :

Objet	2026	Total
	2024	
Voirie	2 000,00	2 000,00 €
Finances	8 995,40	8 995,40 €
Total	10 995,40 €	**10 995,40 €**

CONSIDERANT que cette disposition d'admissions en non-valeur prise par l'assemblée délibérante a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances irrécouvrables et non pas de dégager la responsabilité du comptable ;

CONSIDERANT qu'en effet, l'admission en non-valeur de ces créances, prononcée par l'assemblée délibérante, ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette des redevables ;

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112073H1-DE

Publication le 15/10/2026

ADMET en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant total de 11 850,40 euros (855,00 € + 10 995,40 €) au titre de l'exercice 2026,

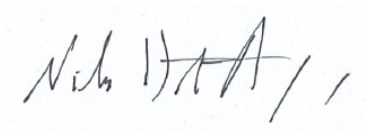
DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE) 21



Le 15 octobre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112073H1-DE

Publication le 15/10/2026